



Institut National d'Assurance Maladie • Invalidité

SERVICE DES SOINS DE SANTE

Correspondant : Cellule Soins de santé mentale

E-mail : psy@riziv-inami.fgov.be

Nos réf : Psy-Ort/2025/005

Exp./Afz. : INAMI (SSS), Avenue Galilée 5/1, 1210 Bruxelles

A l'hôpital représentant le réseau de santé mentale pour adultes

A l'hôpital représentant le réseau de santé mentale pour enfants et adolescents

A l'institution perceptrice

En cc : la coordinatrice/le coordinateur de réseau

Bruxelles, le 4 novembre 2025

Objet : rapport annuel 2025 – convention de soins psychologiques dans la première ligne.

Le 20 décembre 2023, le Comité de l'assurance a approuvé la convention entre le Comité de l'assurance et chaque réseau de santé mentale concernant le financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par les réseaux de santé mentale.

Afin d'évaluer l'implémentation de la convention au niveau du réseau, il est demandé à ce dernier de compléter un rapport annuel, dont vous trouverez le modèle approuvé par le Comité d'accompagnement de la convention en pièce jointe.

Ce rapport annuel doit permettre deux choses, plus précisément :

- a) **Une auto-évaluation** : le réseau peut ainsi vérifier si ses actions vont dans le sens des objectifs poursuivis et prendre des initiatives pour apporter des adaptations si nécessaire.
- b) **Le suivi des dispositions de la convention** : grâce à ce rapport, les instances (dont le comité d'accompagnement) pourront contrôler les activités que vous menez dans le cadre de la convention conclue entre le projet et le Comité de l'assurance et comprendre quels sont les nouveaux besoins/domaines nécessitant de l'attention.

La remise du rapport se rapportant à l'année 2025 est attendue pour au plus tard le 31 mars 2026. Il sera ensuite présenté au Comité d'accompagnement de la convention.

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration

Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickaël DAUBIE
Directeur général du Service
des soins de santé - INAM

RAPPORT ANNUEL 2025

CONVENTION SOINS PSYCHOLOGIQUES DE PREMIÈRE LIGNE

Nom du réseau :

Coordinateur du réseau :

Coordinateur(s) à l'échelle locale :

Personne de contact (à qui s'adresser pour une demande de précision) :

Adresse mail générale :

Rédigez ce rapport et envoyez-le avant le 31 mars 2026 à psysoc@health.fgov.be et psy@riziv-inami.fgov.be.

Table des matières

Introduction	3
1) Objectif du rapport annuel	3
2) Instructions	3
A. GOUVERNANCE - GESTION DU CHANGEMENT	3
1) Gouvernance dans le cadre de la convention	3
2) Collaboration avec les autorités	3
B. SUIVI DES MISSIONS DU RÉSEAU DANS LE CADRE DE L'OPÉRATIONNALISATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX SOINS DE SANTÉ MENTALE	4
1) Objectifs prioritaires	4
2) Formations	4
3) Développement d'une culture de la qualité	4
C. GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES	5
1) Les lieux d'accroche non prioritaires : travail dans les lieux d'accroche et soutien aux prestataires en première ligne (article 8)	5
2) Collaboration avec les médecins généralistes, lieux d'accroche prioritaires (le cas échéant)	5
3) Collaboration avec les centres d'encadrement des élèves/établissements d'enseignement, lieux d'accroche prioritaires (le cas échéant)	5
4) Collaboration avec les services d'aide en milieu ouvert/<i>overkophuizen</i>, lieux d'accroche prioritaires (le cas échéant)	5
5) Autre collaboration multidisciplinaire	6
6) Bénéficiaires	6
7) Détenus (le cas échéant)	6
8) Bénéficiaires participant à un trajet de soins « troubles de l'alimentation » (le cas échéant)	7
D. PRESTATAIRES DE SOINS	7
E. PRESTATIONS	7
1) Séances de groupe	7
2) Remboursements du trajet	8
F. VOLET FINANCIER ET FACTURATION	8
1) Finances	8
2) Application Mental Health (asbl IM)	8
3) Tableaux de bord	8
G. COMMUNICATION ET PROMOTION	9
H. REMARQUES FINALES	9
I. ANNEXES	9

Introduction

1) Objectif du rapport annuel

Ce rapport annuel doit permettre deux choses, plus précisément :

- a) **Une auto-évaluation** : le réseau peut ainsi vérifier si ses actions vont dans le sens des objectifs poursuivis et prendre des initiatives pour apporter des adaptations si nécessaire.
- b) **Le suivi des dispositions de la convention** : grâce à ce rapport, les instances (dont le comité d'accompagnement) pourront contrôler les activités que vous menez dans le cadre de la convention conclue entre le projet et le Comité de l'assurance et comprendre quels sont les nouveaux besoins/domaines nécessitant de l'attention.

Les informations contenues dans le rapport annuel, validées par le comité du réseau, seront partagées avec toutes les parties prenantes en toute transparence.

2) Instructions

Nous vous demandons de rédiger un rapport annuel **de 30 pages maximum** et de vous concentrer uniquement sur **les éléments qui ont changé** par rapport à l'année précédente.

Quand vous répondez aux questions dans ce rapport, **soulignez ce qui suit** :

- Les bonnes pratiques utilisées,
- Les facteurs facilitants que vous avez constatés,
- Les difficultés rencontrées,
- Le besoin de soutien éventuel.

Le réseau peut joindre toutes les **annexes** pertinentes.

A. GOUVERNANCE - GESTION DU CHANGEMENT

1) Gouvernance dans le cadre de la convention

Expliquez quelles modifications ont été apportées en 2025 à la structure de gouvernance de la convention, en particulier concernant la représentativité ou la participation des acteurs clés à la gouvernance de cette convention.

Précisez en particulier ce qui suit :

- Les psychologues/orthopédagogues cliniciens (PC/OC) conventionnés sont-ils représentés dans la structure de gouvernance (oui/non) ? Donnez deux brefs exemples de l'effet concret que ces PC/OC ont eu sur la prise de décision.
- Comment les patients et les proches sont-ils représentés ? Donnez deux exemples de l'effet concret qu'ils ont eu sur la prise de décision.
- Des changements notables sont-ils survenus en ce qui concerne la collaboration avec l'hôpital B4 et/ou l'hôpital percepteur ? Comment se passe la collaboration avec 1) l'hôpital ayant une convention B4 ? 2) L'hôpital percepteur ?

2) Collaboration avec les autorités

- a) Concernant les actions qui relèvent de la compétence des autorités locales (communes) ou régionales (Communautés et Régions) : quels **facteurs facilitants et**

entravants avez-vous identifiés en 2025 dans le cadre de l'opérationnalisation de la convention ?

- b) Quelles actions menées par l'INAMI/ le SPF Santé publique pour vous soutenir avez-vous trouvées particulièrement utiles ?
- c) De quel soutien votre réseau a-t-il besoin de la part de l'INAMI/du SPF Santé publique dans un avenir proche ?

B. SUIVI DES MISSIONS DU RÉSEAU DANS LE CADRE DE L'OPÉRATIONNALISATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX SOINS DE SANTÉ MENTALE

1) Objectifs prioritaires

Quels étaient les objectifs prioritaires de votre réseau en fonction de la convention en 2025 ? Estimez-vous que ces objectifs aient été atteints ? Quels ont été les **facteurs facilitants et les difficultés rencontrées** ?

2) Formations

- a) Au sujet des formations pour lesquelles un budget spécifique a été ajouté à la convention en 2025 (voir circulaire PSY-ORT 2025/003) : comment l'organisation de ces formations a-t-elle été gérée au sein du réseau ? Avec quels réseaux a-t-on collaboré pour le faire et quels partenaires ont-ils été choisis pour organiser effectivement les formations ? Expliquez brièvement le rôle de ce réseau dans la collaboration avec les autres réseaux. Décrivez la procédure d'évaluation de la qualité de ces formations.
- b) Au sujet des autres formations organisées par le réseau : comment l'organisation de ces formations a-t-elle été gérée au sein des réseaux ? Décrivez la procédure d'évaluation de la qualité de ces formations.

3) Développement d'une culture de la qualité

- a) Quelles interventions ont été organisées au sein de votre réseau en 2025 ? Comment leur qualité a-t-elle été évaluée ?
- b) Dressez l'inventaire des autres actions menées en 2025 au sein de votre réseau pour instaurer une culture de la qualité. Mentionnez les démarches entreprises, les objectifs, les résultats et les indicateurs utilisés.

Soyez surtout attentifs aux éléments suivants :

- Les initiatives permettant d'améliorer l'accompagnement des patients,
- Le soutien aux prestataires de soins et la supervision de ceux-ci,
- La satisfaction et le vécu des patients et de leur famille,
- La satisfaction et le vécu des prestataires de soins,
- L'intégration de la première ligne.

C. GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

1) Les lieux d'accroche non prioritaires : travail dans les lieux d'accroche et soutien aux prestataires en première ligne (article 8)

- a) Le réseau a-t-il entamé des collaborations avec de NOUVEAUX types de lieux d'accroche en 2025 ? Si oui, décrivez-les brièvement, mentionnez également les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées lors de la collaboration.
- b) Évaluez brièvement le plan d'action relatif à l'article 8 que vous avez introduit en septembre 2025. Si des adaptations doivent être apportées à ce plan en fonction de la consommation mensuelle actuelle du budget, décrivez-les ici.

2) Collaboration avec les médecins généralistes, lieux d'accroche prioritaires (le cas échéant)

- a) Si de nouvelles démarches ont été entreprises pour intensifier la collaboration avec les médecins généralistes, décrivez-les ici. Expliquez brièvement comment vous avez transmis la vision sur la convention à ce groupe cible (ceci concerne tant les nouvelles collaborations que celles déjà en cours), par exemple au sujet de la collaboration multidisciplinaire avec les PC/OC.
- b) Si vous avez identifié de nouveaux facteurs de réussite ou de nouvelles difficultés concernant la collaboration avec ce lieu d'accroche prioritaire depuis notre dernière enquête, mentionnez-les ici.

3) Collaboration avec les centres d'encadrement des élèves/établissements d'enseignement, lieux d'accroche prioritaires (le cas échéant)

- a) Si de nouvelles démarches ont été entreprises pour intensifier la collaboration avec les centres d'encadrement des élèves/les établissements d'enseignement, décrivez-les ici. Expliquez brièvement comment vous avez transmis la vision sur la convention à ce groupe cible (ceci concerne tant les nouvelles collaborations que celles déjà en cours), par exemple au sujet de la collaboration multidisciplinaire avec les PC/OC.
- b) Si vous avez identifié de nouveaux facteurs de réussite ou de nouvelles difficultés concernant la collaboration avec ce lieu d'accroche prioritaire depuis notre dernière enquête, mentionnez-les ici.

4) Collaboration avec les services d'aide en milieu ouvert/*overkophuizen*, lieux d'accroche prioritaires (le cas échéant)

- a) Si de nouvelles démarches ont été entreprises pour intensifier la collaboration avec les services d'aide en milieu ouvert/*overkophuizen*, décrivez-les ici. Expliquez brièvement comment vous avez transmis la vision sur la convention à ce groupe cible (ceci concerne tant les nouvelles collaborations que celles déjà en cours), par exemple au sujet de la collaboration multidisciplinaire avec les PC/OC.
- b) Si vous avez identifié de nouveaux facteurs de réussite ou de nouvelles difficultés concernant la collaboration avec ce lieu d'accroche prioritaire depuis notre dernière enquête, mentionnez-les ici.

5) Autre collaboration multidisciplinaire

Le réseau a-t-il pris d'autres initiatives en 2025 pour encourager la collaboration multidisciplinaire (autre que la collaboration avec les lieux d'accroche) ?

6) Bénéficiaires

- a) Quelles démarches le réseau a-t-il entreprises pour augmenter le nombre de nouveaux bénéficiaires ? Si le quota/budget est déjà épuisé, quelles stratégies déployez-vous pour quand même continuer à accepter de nouveaux bénéficiaires et les soutenir ?
- b) Existe-t-il une procédure permettant de jauger la satisfaction et le vécu des patients et de leur famille ? Si oui, n'hésitez pas à communiquer les constatations dans une annexe.
- c) Le réseau a-t-il identifié des groupes cibles (vulnérables) spécifiques (sur la base de la stratification des risques) ? Il peut s'agir d'enfants, de personnes âgées, de personnes ayant un statut socio-économique plus faible, de personnes souffrant d'une maladie chronique ou porteuses d'un handicap, par exemple. Le réseau identifie-t-il des groupes cibles présentant des facteurs de vulnérabilité spécifiques au réseau, par exemple des facteurs liés au caractère urbain ou rural, à la présence (historique) de certaines communautés, à des activités économiques spécifiques etc. ? Si oui, expliquez brièvement comment le réseau tient compte de ces caractéristiques lors du développement de la convention PPL.

7) Détenus (le cas échéant)

- a) Expliquez quelles démarches supplémentaires ou nouvelles ont été entreprises pour atteindre ce groupe cible.
- b) Avez-vous identifié de nouveaux obstacles pas encore mentionnés auparavant ? Comment a-t-on procédé pour les surmonter ? Expliquez comment les partenaires ont été informés de cette approche.
- c) Quels autres partenaires sont associés à ce projet ? Comment se passe cette collaboration ?
- d) Combien de psychologues/orthopédagogues cliniciens conventionnés s'investissent-ils dans les prisons, avec une distinction entre les salariés et les indépendants ?
- e) Donnez une estimation du nombre d'interventions communautaires et du nombre d'activités dans le cadre de l'article 8 qui y sont organisées par des psychologues/orthopédagogues cliniciens conventionnés indépendants dans les prisons.
- f) Quelles thématiques ont été proposées lors des séances de groupe et les activités dans le cadre de l'article 8.
- g) Quelles actions prévoyez-vous de mener à l'avenir pour continuer à développer l'offre ?

8) Bénéficiaires participant à un trajet de soins « troubles de l'alimentation » (le cas échéant)

- a) Quelles démarches ont-elles été entreprises pour atteindre le groupe cible participant au trajet de soins « troubles de l'alimentation » en 2025 ? Précisez quels soins sont offerts dans ce cadre, y compris les séances individuelles ou en groupe.
- b) Avec quels partenaires collaborez-vous pour ce faire ? Comment se passe la collaboration ?
- c) Quels obstacles ont-ils été rencontrés en 2025 quand il s'agissait d'atteindre le groupe cible ou de proposer des soins ? Comment avez-vous procédé pour les surmonter ?

D. PRESTATAIRES DE SOINS

- a) En 2025, des modifications ont-elles été apportées à la procédure de sélection et de recrutement des psychologues et des orthopédagogues cliniciens et des co-animateurs de séances de groupe dans le cadre de la convention ? Si oui, comment les prestataires intéressés ont-ils été informés ?
- b) Indiquez le nombre de psychologues cliniciens, d'orthopédagogues et de co-animateurs inscrits sur la liste de réserve de recrutement, si celle-ci existe.
- c) Comment le réseau communique-t-il avec les PC/OC conventionnés (sur les formations, les interventions, les demandes de collaboration émanant de lieux d'accroche, les demandes de deuxième prestataire pour des séances de groupe, les modifications de la réglementation, etc.) ?
- d) Existe-t-il une procédure pour jauger la satisfaction et le vécu des PC/OC ? Si oui, n'hésitez pas à communiquer les constatations dans une annexe.
- e) Les prestataires rencontrent-ils des difficultés liées à l'égard de la vision/des nouvelles pratiques présentées dans la convention ? Comment le réseau gère-t-il cette situation ?
- f) Comment se passe l'intégration des organisations (donc avec les psychologues salariés) dans le cadre de la convention ?
- g) Comment les autres prestataires de soins et les experts du vécu (personnes physiques) ont-ils été intégrés ?

E. PRESTATIONS

1) Séances de groupe

- a) En 2025, des modifications ont-elles été apportées à la façon d'approuver et de sélectionner les programmes de groupe au sein de votre réseau ? Comment tenez-vous compte des programmes similaires et de la répartition régionale ?
- b) Comment le réseau encourage-t-il l'organisation de séances de groupe et comment les prestataires de soins promeuvent-ils l'offre de groupe auprès des bénéficiaires ?

- c) Quel est l'objectif budgétaire quantitatif visé en termes d'équilibre entre les séances individuelles et celles en groupe ? Pourquoi ?
- d) Quel plan d'action est-il prévu pour améliorer la qualité et augmenter progressivement le nombre moyen de participants aux interventions collectives F2/F3 ?

2) Remboursements du trajet

- a) Au sein du réseau une politique spécifique en matière de remboursements de trajet est-elle communiquée au groupe des PC/OC ? Si oui, décrivez cette politique.
- b) Au sein du réseau une politique spécifique en matière de concertation multidisciplinaire est-elle communiquée au groupe des PC/OC ? Si oui, décrivez cette politique.

F. VOLET FINANCIER ET FACTURATION

1) Finances

- a) De quelle manière le budget destiné aux frais de fonctionnement du réseau a-t-il été utilisé en 2025 ?
- b) La convention prévoit une indemnité temporaire pour soutenir les acteurs qui commencent à travailler dans les lieux d'accroche dans les cas où cela pose un problème pour des raisons financières (article 13, § 1^{er}, 15°). Des organisations actives dans des lieux d'accroche perçoivent-elles cette indemnité exceptionnelle et temporaire ? Développez votre réponse.
- c) La convention prévoit la possibilité de rémunérer des experts (comme des représentants de psychologues/orthopédagogues cliniciens) pour « le temps de travail et l'expertise pour l'accomplissement des missions liées à la mise en œuvre de la convention » (code 727285). Avez-vous défini une politique pour la rémunération de ces experts ?
- d) Quelles initiatives le réseau prend-il pour faire correspondre le nombre d'heures prestées et le nombre d'heures conventionnées ? Quelles sont les difficultés rencontrées et quels facteurs aident-ils à y parvenir ?
- e) Décrivez les problèmes liés aux erreurs de facturation et à la fraude auxquels le réseau a déjà été confronté. Décrivez les types, la fréquence et les éventuelles procédures judiciaires auxquels le réseau a été confronté en 2025.

2) Application Mental Health (asbl IM)

- a) En tant que gestionnaire, que pensez-vous de cette application ?
- b) Quel est le feed-back des prestataires de soins sur l'utilisation de cette application ?

3) Tableaux de bord

- a) Que pensez-vous du tableau de bord du réseau ?
- b) Quels aspects doivent-ils être développés ?

G. COMMUNICATION ET PROMOTION

Donnez un aperçu de la promotion/communication externe (donc pas celle auprès des prestataires conventionnés) dans le cadre de la convention en 2025. Donnez des informations sur :

Les différents groupes cibles,
 Les différentes méthodes de communication utilisées,
 L'objectif de la communication.

Modèle

Communication	Groupe cible	Moyen	Objectif

- a) Quels facteurs de réussite ou quelles difficultés avez-vous pu identifier à cet égard ?
- b) Présentez le plan de communication pour 2026 dans le cadre de la convention.

H. REMARQUES FINALES

- a) Souhaitez-vous nous communiquer des éléments qui n'ont pas été abordés dans les questions précédentes ?
- b) Précisez comment et quand ce rapport a été discuté au sein du comité du réseau.
- c) Avez-vous des remarques sur ce modèle de rapport annuel ?

I. ANNEXES